

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION AUTO
Samedi 8 décembre 2012 à 9h30

Présents: Christophe GUILLEMARD, Valérie GUILLEMARD, Jean-Paul FORESTIER, Karine DUPLAIX, Eric DAUMAS, Christian GOUYON, Daniel BOUCHARDON, Philippe GOUWY, Marc JOUBERT.

Présents UFOLEP : Jean-Claude ALLIOT, Marion CANAL.

Excusés : Lilian DELORME, Lionel MENDES, Noël MORISSE, Yves LAVAL.

REGLEMENT 2013

Suite à la réunion des clubs, la commission UFOLEP auto statue sur les points suivants :
(un mail comprenant le règlement 2013 ainsi que les nouveautés sera envoyé à chaque responsable de club pour diffusion auprès de ses adhérents)

CONSTAT :

6 courses ont été annulées à cause des mauvaises conditions météorologiques. 2 avenants au règlement pour la sélection aux Nationaux ont été nécessaires afin d'ajuster le nombre minimum de courses qualificatives à effectuer.

PROPOSITION A ENTERRINER PAR LA COMMISSION :

Etablir un pourcentage des courses qualificatives, pour obtenir le nombre de participations minimum pour être qualifiable. Ainsi, quelque soit le nombre de qualificatives, ou en cas d'annulation, le nombre de courses minimum serait toujours connu.

Ex : 11 courses CHRF

50 % de participation (à arrondi en dessous) = 5 courses minimum pour être qualifiable.

DECISION DE LA COMMISSION :

Proposition adoptée en prenant 50 % des courses qualificatives de l'année en cours. Ainsi pour 2013, cela représentera 10 courses. 5 courses seront donc nécessaires pour être qualifiable.

REFLEXIONS DE LA COMMISSION POUR 2014 :

3 axes de réflexion pour 2014 :

- Imposer par club : un CHRF (course qualificative Nationaux + Régional), puis un CHR (course qualificative Régional), puis une IC (Intime Club).
- 1 circuit = 1 course qualificative
- Envoyer aux Nationaux uniquement les pilotes bien placés dans le championnat régional

CONSTAT :

Les clubs se retrouvent en difficulté financière en cas d'annulation de course. En effet, les frais engagés restent importants : nourriture, location circuit, ambulances etc.

PROPOSITION A ENTERRINER PAR LA COMMISSION :

Etablir une partie fixe d'engagement d'un montant de 10 € qui sera non remboursable. Chaque organisateur procédera comme il le souhaite pour le mettre en œuvre (faire établir 2 chèques à l'engagement, procéder à un remboursement partiel etc). Les pilotes engagés du Dimanche devront payer à l'avance et seront systématiquement non remboursés en cas d'annulation.

DECISION DE LA COMMISSION :

- Les engagements seront gardés par l'organisateur dès lors que les contrôles administratifs et techniques, ainsi que les essais libres ont pu être effectués. Cela sera à rappeler par l'organisateur au briefing (et à noter en rouge dans le règlement)
- Les engagements seront intégralement remboursés aux pilotes lorsque les essais libres n'auront pas pu être effectués pour cause de piste impraticable.

REFLEXIONS DE LA COMMISSION :

- Faire payer les pilotes à l'avance ?
- Problème des accompagnants en cas d'annulation → chaque club fait comme il le souhaite
- Entrée gratuite pour tous les licenciés UFOLEP auto : voir si les officiels doivent prendre une licence pratiquant ou non pratiquant

CONSTAT :

Problème des engagements à la course d'Issoire : le nombre de pilote maximal pouvant être accepté ayant été atteint, le LAB a dû clôturer ses inscriptions plus tôt que prévu. Certains participants au Challenge n'ont donc pas pu effectuer cette course qui était qualificative pour les Nationaux 2013.

PROPOSITION A ENTERRINER PAR LA COMMISSION :

Etablir un créneau d'engagements (2 ou 3 jours) réservé aux participants au Challenge régional.

DECISION DE LA COMMISSION :

Les pilotes du Challenge régional doivent, quoi qu'il arrive, être prioritaires. Aucun pilote du Challenge ne doit être refusé dans la mesure où son inscription est arrivée dans les temps. Les pilotes extérieurs seront mis sur liste d'attente et avertis de leur éventuelle participation une fois la date butoir d'envoi des engagements passée.

CONSTAT :

Les pilotes ne connaissent pas la règle des 2 tiers / 1 tiers en cas de tonneaux.

PROPOSITION A ENTERRINER PAR LA COMMISSION :

Ajouter cette règle au règlement régional.

DECISION DE LA COMMISSION :

La règle sera ajoutée au règlement régional.

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

CONSTAT :

Le décalage des voitures sur les grilles de départ varie beaucoup d'une course à une autre.

PROPOSITION A ENTERRINER PAR LA COMMISSION :

Appliquer la règle des nationaux : le décalage d'une voiture par rapport à une autre doit se faire avec pour point de repère le moyeu des roues avants de tout véhicule.

DECISION DE LA COMMISSION :

La règle sera ajoutée au règlement régional.

CONSTAT :

Le transpondeur de certains pilotes ne fonctionne pas sur beaucoup de courses.

PROPOSITION A ENTERRINER PAR LA COMMISSION :

Rappeler que chaque pilote est responsable du montage de son transpondeur.

DECISION DE LA COMMISSION :

Ce rappel sera ajouté au règlement régional.

CALENDRIER COURSES 2013

CASAVA :

Le CASAVA, suite à une erreur de communication, a indiqué vouloir organiser une course du TSE après la réunion des clubs au cours de laquelle les calendriers avaient été déterminés. Cette course étant sur les mêmes dates que celle du CLM, le CASAVA va donc essayer de la décaler. Dans tous les cas, cette course ne pourra être ni qualificatives pour le championnat régional, ni pour les Nationaux car seuls les Kart-cross sont acceptés.

BSA :

Le BSA a décalé sa course de Beaulon au mois de septembre avec une spécificité CHRF 2014. La commission, ayant déjà indiqué vouloir limiter au maximum le nombre de courses CHRF à N-1, décide, après vote, de passer cette course en CHR.

TROPHEE SERGE LAVELATTE

Le Trophée Serge Lavelatte n'a pas eu lieu en 2012 à cause de problèmes financiers. Il est donc décidé de lui rendre un hommage sur la course organisée par son club le MSP. Une médaille gravée « Serge LAVELATTE » sera remise aux vainqueurs de chaque catégorie.

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'**enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

REMISE DE RECOMPENSES CHALLENGE REGIONAL 2012

La salle au siège de l'UFOLEP étant trop petite, la commission souhaite l'organiser dans une autre salle plus proche de l'Allier (aucun membre du TRA 15 n'étant récompensé). Eric DAUMAS verra avec Robert FAYET s'il peut réserver une salle sur Vichy. Si ce n'est pas possible, Christophe GUILLEMARD peut voir pour une salle sur Bellerive. Les dates souhaitées sont dimanche 20 ou 27 janvier à 11h.

FORMATION

Ajustement des besoins :

Commissaires : 8 pour le BCVS et 1 pour le CASAVA
Contrôleurs techniques : 2 pour le TSL

BF1A :

Karine DUPLAIX
Christophe GUILLEMARD
Eric DAUMAS
Problème de nombre pour monter une formation.

CAA :

L'UFOLEP régionale va prendre contact avec René FAVIER pour palier aux demandes de CAA.
Voir sinon avec Patrick MACHET pour trouver quelqu'un.

CN élargie :

Poursuite sur Terre : Samedi 12 janvier 2013
Kart-cross : Dimanche 13 janvier 2013
Souhaiteraient s'y rendre sur les 2 jours :

- Christophe GUILLEMARD
- Christian GOUYON
- Eric STUPIENKO

Voir avec Régis BERNEZ et Romain BASSET s'ils souhaitent s'y rendre le dimanche.
ATTENTION au règlement : prévoir un chèque de l'UFOLEP afin d'éviter aux licenciés d'avancer l'argent.

Stage FS (Formation Spécifique et Technique) :

L'Auvergne n'a aucune personne inscrite sur la liste des formateurs nationaux.
Christophe GUILLEMARD et Karine DUPLAIX s'y sont pourtant rendus en 2012, et souhaiteraient y retourner en 2013. Christophe GUILLEMARD prendra donc contact avec Patrick MACHET pour voir si cela est possible.

Certification FFSA :

Dates souhaitées : **Dimanche 24 mars** ou Dimanche 17 mars

Recyclage FFSA :

Personne n'est à priori concerné.

Commissaires de piste :

Date souhaitée : Dimanche 1 semaine avant la certification FFSA

Lieu : Montmarrault

Sur 1 journée complète

Formation de rappel pour les commissaires certifiés :

Souhait de mettre en place en février sur une demi-journée une formation de rappel pour les commissaires certifiés. Lieu à centraliser.

Divers :

Christophe GUILLEMARD fait part de la réception d'un courrier d'une licenciée qui demande à obtenir la fonction de responsable des commissaires. La commission indique que ce poste est déjà pourvu, Karine DUPLAIX est la référente de l'ensemble des officiels.

LES CONDITIONS DE GARANTIES DES ACTIVITES MOTORISEES R6

A la suite de nouvelles négociations auprès de l'assureur garantissant les activités motorisées, les conditions de garantie ont été assouplies. Les associations et les licenciés R6 (ainsi que les éventuels participants licenciés d'autre Fédération ou non licenciés déclarés à l'APAC) bénéficient des garanties APAC (Responsabilité civile et risques divers de l'association et des personnes physiques) **sous réserve des dispositions suivantes :**

EN CE QUI CONCERNE L'ORGANISATION DES ACTIVITES :

- Le président de l'association s'engage à ce que les activités soient mises en œuvre dans le strict respect du règlement technique UFOLEP et Fédération délégataire.
- L'association désigne un référent au sein de l'association (Monsieur Sécurité) en charge de la sécurité destiné à sensibiliser les adhérents et pratiquants à ces exigences.
- Les entraînements et pratiques hors manifestation doivent être systématiquement encadrés par un représentant de l'association s'assurant du respect des règlements techniques et consignes de sécurité.
- Ce représentant de l'association présent lors des entraînements et pratiques hors manifestation s'assure du respect des règlements techniques et consignes de sécurité, notamment en ce qui concerne le port des accessoires de sécurité, le respect de la capacité du circuit, des catégories, ...
- Les participants régularisent systématiquement une feuille d'émargement (nom, prénom, numéro de licence et/ou CASM) qui sera conservée par l'association pendant un an et qui sera sollicitée par l'APAC en cas de déclaration de sinistre. Cette démarche (création et conservation des listes) pourra être effectuée en ligne pour ceux qui le souhaitent en utilisant le site internet www.roulerenufolep.org.

EN CE QUI CONCERNE LE CIRCUIT OU TERRAIN SUR LEQUEL LES ACTIVITES HORS MANIFESTATION SONT ORGANISEES :

- Seules sont garanties les activités organisées sur un circuit clôturé et homologué. Le circuit doit être clôturé afin d'empêcher toute intrusion ou utilisation du circuit en dehors des entraînements organisés par l'association et des panneaux doivent être apposés aux entrées du circuit pour préciser les dates et horaires de pratique et rappeler l'interdiction de pratiquer en dehors de ces plages horaires.

TARIF ENGAGEMENT AUX COURSES

Selon l'article 4 du règlement régional :

Forfait sécurité 2011 - 2012 : 27 € maximum par personne et par épreuve (y compris le championnat national UFOLEP), quelle que soit la discipline.

A ce forfait sécurité, peuvent s'ajouter des frais de location de circuit. Dans ce cas, le tarif pourra être augmenté à 33 € maximum. Si le club applique un tarif plus élevé, alors la course ne comptera pas pour le Challenge.

Des frais de location de transpondeurs peuvent être demandés ; ils doivent être distingués de l'engagement.

*Dans ces deux cas, le club organisateur **doit obtenir l'autorisation du comité régional**. L'UFOLEP souhaitant un maximum d'accessibilité à la pratique sportive, la participation aux frais des pratiquants doit être réduite au minimum. Le club doit donc justifier de la nécessité d'un coût supplémentaire.*

Le LAB souhaite augmenter le tarif maximum d'engagement aux courses de 33 à 35 €.

Le LAB et le CASAVA sont les 2 seuls organisateurs à faire payer 33 € d'engagement sur justificatif de location de circuit.

La commission estimant que :

- **l'entretien d'un circuit coûte aussi cher qu'une location**
- **qu'il n'est pas équitable que les pilotes du LAB et du CASAVA ne payent que 27 € chez les autres alors que leurs clubs font payer les autres pilotes 33 €**

prend la décision suivante :

Chaque club devra choisir en début d'année un tarif d'engagement à sa ou ses course(s) : 28 € ou 33 €.

Les pilotes des clubs adhérents au tarif de 33 € devront payer ce même tarif sur toutes les courses du Challenge.

Les clubs non organisateurs paieront le tarif le plus bas.

QUESTIONS DIVERSES

Plombage des boîtes de vitesse :

Son arrêt est toujours en pourparler.

Rappel : chaque organisateur de course s'était engagé à offrir leurs engagements à Yves TOURRET et Eric STUPIENKO qui avaient prêté leurs locaux pour effectuer le plombage des boîtes.

Organisation UFOLEP :

Christophe GUILLEMARD interroge Jean-Claude ALLIOT, Président de l'UFOLEP Régionale, sur les changements d'organisation du service UFOLEP. Celle-ci est la suivante :

- Responsable formation : Jean-Claude DAUPHANT, Secrétaire Général Régional
- Responsable activité auto : Jean-Claude ALLIOT, Président UFOLEP Régionale
- Suivi de la commission et interlocutrice : Marion CANAL, Déléguée UFOLEP 63